

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

14 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre à vingt heures quinze, le conseil municipal de CHAMPDENIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation 8 octobre 2021

Présents : BLUTEAU Jean-Pierre, MONNEREAU Edwige, CAPELLE Alain, MARTIN Sophie, POUSSARD Yves, EMAURE Adeline, RYSSSEN Jean-Marie, SAUZE Magalie, TEXIER Christophe, MOTARD Emmanuel, DUMOULIN Guillaume, VEILLON Daniel, ARCOURT Denis, SAUZEAU Stéphanie, GUICHET Aurélie, PERROT-GAUTIER Matthieu

Excusé (s) : LEBLAY Nathalie (pouvoir à Stéphanie SAUZEAU), Philippe TALABARD (pouvoir à Denis ARCOURT), Fanny SABOURIN (pouvoir à Aurélie GUICHET).

Secrétaire : Yves POUSSARD

Monsieur le Maire accueille les élus et recueille les différents pouvoirs. Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité. Monsieur Yves POUSSARD est nommé secrétaire de séance.

1 – Budget Participatif – dossier le Jardin du Paradis

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné par le Conseil municipal concernant le projet de l'Association Partage qui a bénéficié du soutien du Département pour un projet dans le cadre du Budget Participatif du Département, projet subventionné à hauteur de 80% par le Département sur un budget de 49.500€ HT.

La Commission Urbanisme et l'association Partage se sont réunies pour finaliser le budget afin de déposer le dossier avant le 31.12.2021 auprès du Département et l'acter au budget 2022 de la Commune, la réalisation de ce projet. Le plan de financement pourrait être établi comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Equipements jeux	38.825,00€	Département (80%)	39.600,00€
Allée grave ciment	5459,00€	Commune (20%)	10.161,05€
Réfection serre	2753,05€		
Toilettes sèches	2.110,00€		
Ganivelles, poteaux	614,00€		
TOTAL HT	49.761,05€	TOTAL HT	49.761,05€

En parallèle, Monsieur le Maire indique que lors de la réunion, un choix a été fait suite aux devis reçus des sociétés sollicitées pour l'achat des jeux pour cet espace :

- Société KASO (Lusignan) : 38.825€ HT
- Société PCV Collectivités (Bressuire) : 39.987€ HT

La Commission propose de retenir la société KASO et souhaite que le devis puisse être validé dès maintenant afin qu'aucune hausse de prix ne puisse impacter ce projet qui sera inscrit en 2022 sur le budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité :

- ✓ d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- ✓ d'autoriser le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département,
- ✓ de retenir la société KASO de Lusignan pour la fourniture et l'aménagement des jeux de cet espace et d'autoriser le Maire à valider ce devis dès maintenant afin de prévenir des hausses de fournitures et matériaux que les acteurs économiques subissent actuellement,
- ✓ d'acter la dépense de ce projet au budget communal 2022,
- ✓ d'autoriser le M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet,

2 – Affaires scolaires.

Le tarif du repas Adulte au service de restauration scolaire n'a pas été revu depuis 2018. La Commission scolaire propose que celui-ci soit revalorisé à compter du 1^{er} novembre prochain :

Repas régulier depuis 2018 :	4,50€
Repas régulier à compter du 1 ^{er} novembre 2021 :	5,00€.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Puis le maire indique que, dans le cadre de la réorganisation de l'équipe scolaire et périscolaire, la Commune a fait appel à de l'intérim en raison des contraintes sanitaires liées à la crise sanitaire du Covid-19 et au redéploiement temporaire d'un agent technique sur l'entretien des bâtiments scolaires. Ce dispositif permet un parcours aidé de 6 à 24 mois, en fonction du profil du candidat. La durée hebdomadaire de travail doit être comprise entre 20 et 35 heures. Après rapprochement auprès du Service de Pôle Emploi, la Commune peut conclure un deuxième Parcours Emploi Compétences avec l'agent actuellement en intérim sur le secteur scolaire pour 20 heures / semaine.

Il sollicite donc l'autorisation de l'assemblée pour signer une nouvelle convention avec les services de l'Etat et de Pôle Emploi

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

3 – location de salles

La Commission Vie Associative s'est réunie afin d'étudier une revalorisation des tarifs de location des salles de Champdeniers qui n'ont pas été révisés depuis 2018 et propose les modifications suivantes :

- ⇒ établissement d'un forfait week-end été et hiver (les salles sont louées obligatoirement le samedi et le dimanche),
- ⇒ les locations du vendredi soir impliquent l'application du tarif week-end,
- ⇒ les salles doivent être restituées propres (serpillées) et rangées ; application d'un forfait nettoyage dès lors que cette consigne n'est pas respectée,
- ⇒ la période hivernale démarre au 15 octobre et se termine au 15 avril,
- ⇒ une caution de 500€ est sollicitée pour toute location,
- ⇒ application d'un forfait nettoyage dès lors que la salle est rendue impropre.

TARIFS LOCATION SALLE DE LA CROIX-ROUGE

		Associations communales	HORS commune
		habitants commune	
Forfait été	<i>Week-end</i>	120 €	150 €
Forfait hiver	<i>Week-end</i>	170 €	200 €
Forfait été	<i>jour semaine</i>	60 €	90 €
Forfait hiver	<i>jour semaine</i>	85 €	115 €
FORFAIT NETTOYAGE		100 €	100 €
Location semaine	Eté	250 €	
	Hiver	300 €	

TARIFS LOCATION SALLE CHAMPEAUX			
		Associations communales	HORS commune
		habitants commune	
Forfait été	<i>Week-end</i>	80 €	100 €
Forfait hiver	<i>Week-end</i>	100 €	120 €
Forfait été	<i>jour semaine</i>	40 €	50 €
Forfait hiver	<i>jour semaine</i>	50 €	60 €
FORFAIT NETTOYAGE		50 €	50 €
Location semaine	Eté	150 €	
	Hiver	170 €	

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES				
		habitants commune	HORS commune	Associations communales
BATIMENT COMPLET				Gratuit 1 fois/an
Forfait été	<i>Week-end</i>	400 €	500 €	200 €
Forfait hiver	<i>Week-end</i>	450 €	550 €	225 €
Forfait été	<i>jour semaine</i>	250 €	350 €	125 €
Forfait hiver	<i>jour semaine</i>	275 €	375 €	137,50 €
PETITE SALLE				
Forfait été	<i>Week-end</i>	130 €	180 €	65 €
Forfait hiver	<i>Week-end</i>	180 €	230 €	90 €
Forfait été	<i>jour semaine</i>	85 €	125 €	42,50 €
Forfait hiver	<i>jour semaine</i>	110 €	150 €	55,00 €
Location semaine	Eté	550 €		
	Hiver	675 €		
FORFAIT NETTOYAGE			200,00 €	
<i>Location vaisselle par couvert</i>			0,50 €	
<i>Location vaisselle vin d'honneur uniquement</i>			0,25 €	
<i>Vaisselle cassée ou non restituée</i>			2,20 €	

La Commission propose par ailleurs de maintenir une location gratuite annuelle par association communale et de supprimer le forfait charges qui était précédemment appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité :

- ⇒ d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus pour chacune des salles à compter du 15 octobre 2021,
- ⇒ que tous contrats signés avant le 15 octobre 2021 pour une date ultérieure restera sous le régime des tarifs votés avant le 14 octobre 2021,
- ⇒ d'appliquer toutes les consignes indiquées relatives à l'instauration d'un forfait week-end, forfait nettoyage, caution, etc,
- ⇒ d'accepter le principe d'une location gratuite annuelle totale pour les associations communales sur une des salles de la Commune,
- ⇒ d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

4 – DELEGATION CONSEILLER MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 11 juin 2020 (n°29/2020) fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite attribuer cette délégation de fonctions à Monsieur Christophe TEXIER au titre de la Commission Vie Associative en lien avec l'adjointe référente, Madame Stéphanie SAUZEAU, et fixer le taux de son indemnité à 9% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1027 à ce jour, soit un montant annuel de 4.377€ bruts annuels. Cette indemnité serait versée mensuellement.

L'assemblée décide de procéder à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 17 voix pour et 2 abstentions :

- ⇒ d'allouer, avec effet au 1^{er} novembre 2021, une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant : Monsieur Christophe TEXIER, conseiller municipal délégué à la Vie Associative dans le cadre de la Commission « Culture, vie associative, tourisme et patrimoine », par arrêté municipal en date du 14 octobre 2021.

5 – Ouverture de crédits

Monsieur le Maire rappelle les difficultés auxquelles est confrontée la Commune concernant le bâtiment en péril situé 3 rue de l'Arsenal, dont la succession est vacante, difficultés qui ont été évoquées lors du précédent conseil.

Un arrêté de sécurité au titre du pouvoir spécial de Police du Maire a été pris et des devis sollicités pour la mise en sécurité du bâtiment. Il convient donc aujourd'hui de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement afin de permettre la dépense de travaux effectués d'office au profit d'un tiers et d'acter la recette en parallèle.

BUDGET PRINCIPAL	OUVERTURE DE CREDITS			
	BUDGET GENERAL	Chap. article	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT				
454 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	45411	51.000€		
	45412			51.000€
TOTAL		51.000€		51.000€

Le budget primitif de la section investissement passe ainsi de 812.923,96€ à 863.923,96€.

Monsieur le Maire sollicite par ailleurs l'autorisation de négocier les devis des entreprises reçues et, du fait de l'urgence de la situation, l'autorisation de signer la meilleure proposition après négociation, les montants affichés étant supérieurs à 40.000€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- ✓ de procéder à l'ouverture de crédits corrélatifs en section d'investissement 2021 au titre des travaux effectués d'office pour le compte de tiers,
- ✓ de négocier avec les entreprises pour ces travaux de mise en sécurité et d'acter le ou les devis après négociation,
- ✓ d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette ouverture de crédits et au(x) devis retenu(s).

6 – QUESTIONS DIVERSES & TOUR DE TABLE.

Partenariat tripartite secteur médical : ce sujet doit passer en conseil communautaire. La question sera évoquée ultérieurement en fonction des décisions de la CCVG.

Le repas du CCAS est programmé pour le 27 novembre 2021. Les élus sont invités à faire part de leur disponibilité pour leur participation à cette journée festive.

Le prochain conseil initialement programmé au 18 novembre est reporté au 25 novembre en raison du salon des maires auquel participe Alain CAPELLE.

**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Date du prochain conseil : 25 novembre 2021.

Le Maire, Alain CAPELLE

Le secrétaire,

Les Membres



ARCOURT Denis	Présent
BLUTEAU Jean-Pierre	Présent
MONNEREAU Edwige	Présente
DUMOULIN Guillaume	Présent
GUICHET Aurélie	Présente
LEBLAY Nathalie	<i>Excusée (pouvoir à Stéphanie SAUZEAU)</i>
MARTIN Sophie	Présente
MOTARD Emmanuel	Présent
PERROT-GAUTIER Matthieu	excusé
POUSSARD Yves	Présent
EMAURE Adeline	Présente
RYSSSEN Jean-Marie	Présent
SABOURIN Fanny	<i>Excusée (pouvoir à Aurélie GUICHET)</i>
SAUZE Magalie	Présente

SAUZEAU Stéphanie

Présente

TALABARD Philippe

Excusé (pouvoir à Denis ARCOURT)

TEXIER Christophe

Présent

VEILLON Daniel

Présent
